



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVALTRIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

Le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre deux mille seize de la Ville de Lavaltrie, sera déposé au conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre deux mille dix-sept à 19 h 30, en la salle du conseil, sise au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie et ce, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 6^e jour du mois de septembre deux mille dix-sept.

Madeleine Barbeau, greffière